

03/10/2012

<http://mclams.free.fr>

Le gouvernement face à la fronde de certains entrepreneurs

Le gouvernement a publié son projet de loi de finance qui propose un effort exceptionnel de plus de 30 milliards d'Euro. Malgré l'ampleur des nouveaux prélèvements, les Français protestent globalement peu, résignés ou convaincus par la nécessité du redressement des finances publiques. Parmi les citoyens les plus virulents, on trouve des entrepreneurs qui expriment leur colère contre certaines dispositions qu'ils considèrent injustes.

Que prévoit le projet de loi sur ce sujet ? Les plus-values sur les cessions seront désormais soumises à l'impôt sur le revenu. Cette proposition va dans le bon sens. D'abord la taxe va devenir progressive, ce qui renforce la justice (plus la plus-value est importante, plus le taux d'imposition augmente). Ensuite ce revenu du capital sera taxé au même niveau que le travail. On peut en effet assimiler cette plus-value sur les cessions comme une prime accumulée sur la durée de détention. En effet, pourquoi les primes des salariés seraient-elles soumises à l'impôt sur le revenu contrairement aux plus-values gagnées par les détenteurs de capital ?

Avec cette disposition, la justice entre le capital et le travail se retrouve renforcée. Ainsi, il semble difficile de défendre le dispositif actuel, d'autant plus que des dispositions d'exonération sont déjà prévues pour les jeunes entrepreneurs innovants, pour les départs en retraite ou pour les réinvestissements.

Il n'est jamais aisé de renoncer à des avantages. Néanmoins, par ces temps difficiles, il faut quand même essayer d'être raisonnable. Espérons que le gouvernement ne se laissera pas trop influencer et conservera sa position.